

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 170



DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

Samedi 18 Juin 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 15 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

FAITS DU JOUR

La séance d'hier de la commission d'enquête fait l'objet de nombreux commentaires. La lettre de M. Lagrave et sa déposition ont produit un véritable coup de théâtre.

Les mensonges et les réticences des dépositions ministérielles sur l'affaire des Chartreux sont considérées comme l'effondrement du ministère Combes.

La commission d'enquête s'est réunie aujourd'hui. Après différentes observations, elle a entendu M. Chabert et M. Masseran. M. Edgar Combes a demandé à compléter sa déposition, ce qui lui a été accordé.

Les dockers-grévistes de Brest ont jeté à l'eau une soixantaine de fûts de vin qu'ils avaient débarqués.

La coupe Gordon-Bennett s'est courue au milieu du plus grand enthousiasme. La coupe a été gagnée par Théry, Français, sur une Richard-Brasier.

Les nouvelles de Saint-Petersbourg disent que, dans la dernière affaire de Vafangou, les Russes auraient tué quinze cents et quinze canons et un drapeau capturés; les japonais auraient perdu six mille hommes.

Les deux transports japonais coulés par l'escadre de Vladivostok avaient chacun un millier d'hommes à bord.

Une dépêche de Saint-Petersbourg et une dépêche de Tokio annoncent qu'un grand combat naval est engagé entre les flottes de l'amiral Skrydloff et de l'amiral Kamimoura.

TERRE-NEUVE

L'accord franco-anglais qui a été conclu au début du mois d'avril devra, de par notre constitution, être soumis à la discussion et sanctionné par un vote des Chambres françaises.

Nous devons nous en réjouir, car à notre époque où la politique coloniale a pris une prépondérance aussi marquée, il n'est pas mauvais que des questions qui engagent la puissance de la France d'Outre-Mer, l'avenir de la « plus grande France », soient exposées au grand jour de la tribune parlementaire et discutées loyalement devant l'opinion publique attentive.

L'accord franco-anglais a été conclu dans un but éminemment pacifique. Aplanir toutes les difficultés, régler à l'amiable tous les litiges pendants depuis des siècles, faire disparaître toute cause de conflit, réaliser en un mot, entre les deux éternelles rivales, cette « entente cordiale » si nécessaire à leur développement économique : tel a été le désir ardent des chancelleries de France et d'Angleterre.

Parmi toutes ces questions litigieuses, une des plus brillantes, assurément, était la question de Terre-Neuve. Chaque année, la presse anglaise ouvrait toutes larges ses colonnes aux revendications réitérées du gouvernement de Terre-Neuve, et sur un ton souvent comminatoire commentait, en

les amplifiant, les exigences du Parlement terre-neuvien. La campagne de presse était périodique comme la campagne de nos pêcheurs normands et bretons, et les énormes difficultés que ceux-ci affrontaient chaque fois, avec plus de vaillance, n'étaient rien à côté de celles, autrement redoutables, qui allaient surgir peut-être pour la diplomatie des deux grands pays.

La question de Terre-Neuve a donc été réglée en principe, sauf approbation parlementaire. Mais il reste à savoir si les intérêts français n'auront pas à en pâtir.

Les droits de la France, dans la question de Terre-Neuve, sont incontestables; les traités les ont affirmés à différentes reprises; les années, les siècles, l'Histoire les ont consacrés de façon définitive.

En 1713, le traité d'Utrecht enlève à la France, pour la donner à l'Angleterre, la possession de l'île de Terre-Neuve, mais ce même traité nous laisse le droit de pêcher et de sécher le poisson sur la côte nord de l'île.

En 1763, le traité de Versailles qui clôture la guerre d'Indépendance américaine, accorde à la France le droit exclusif de pêche sur la côte est et sur une partie de la côte nord de Terre-Neuve, c'est-à-dire sur la côte qui s'étend du cap Saint-Jean au cap Raye. De plus, ce droit entraîne, pour les pêcheurs français, l'autorisation d'élever des établissements temporaires à seule fin de pouvoir sécher leurs poissons.

Et ce droit exclusif de pêche a une importance capitale; car, d'une part, l'île de Terre-Neuve touche au grand banc de Terre-Neuve, long de 500 kilomètres et large de 300, est riche en morues; et, d'autre part, du 1^{er} avril à la fin de septembre, près de 40.000 pêcheurs bretons, normands et flamands, viennent s'y établir, et procéder à cette « grande pêche » dangereuse et lucrative qui fait vivre une bonne partie de nos populations maritimes.

Près de deux siècles ont passé, deux siècles de luites incessantes et terribles livrées chaque année par nos héros marins à la « grande bleue ».

Nulle part peut-être la lutte pour la vie n'a été plus dure, plus âpre, plus ardemment soutenue que sur le vaste Océan. Quelle joie, sur la plage, au retour des « loups de mer », surtout quand la pêche à la morue et au homard a été fructueuse, quand la « campagne » a été bonne.

Et aussi, combien sont partis qui ne sont point revenus, et qui n'ont eu pour linceul qu'un blanc tourbillon d'écume!

Mais, depuis peu, voilà qu'aux difficultés de la traversée, viennent s'en ajouter d'autres, d'un tout autre caractère.

L'île de Terre-Neuve possède depuis quelques années « le self government » si cher aux Anglais, qu'ils l'accordent à presque toutes leurs colonies, Australie, Afrique du Sud, Canada. En d'autres termes, la population terre-neuvienne se gouverne elle-même; elle a son parlement, et l'Angleterre n'intervient dans la direction des affaires que d'une façon secondaire par l'intermédiaire d'un représentant de la Couronne.

Depuis ce moment-là, les Terre-Neuviens ont pris en quelque sorte conscience de leur force, de leur puissance; ils ont conçu à leur manière une sorte d'immortalité à l'anglaise ou à l'américaine et ils ont proclamé bien haut ce

principe : *Terre-Neuve aux Terre-Neuviens.*

De là, leurs protestations annuelles portées devant le gouvernement anglais et exploitées par la presse jingoïste; de là, leur intrusion sur la côte française, le French-Shore, surtout depuis qu'à la pêche de la morue s'est ajoutée la capture du homard. Et alors, on a ergoté sur les textes des traités. Le homard est-il dans le texte de 1763 un poisson? Les homarderies doivent-elles rentrer dans la catégorie des établissements temporaires, simples baraques de pêche, autorisées par les traités?

Finalement, cette guerre à coups d'épingle aurait pu dégénérer en une lutte autrement grave et il était nécessaire de régler les différends terre-neuviens. Mais nous devons regretter la façon dont ce règlement a été fait. La voici :

La France renonce au droit de séchage sur le *French-shore*, elle y conserve le droit de pêche et le *bait-bill* de 1886 est réformé en ce sens que les terre-neuviens y auront désormais le droit d'y vendre la boîte à nos pêcheurs. Des indemnités seront accordées aux industriels et aux employés français des établissements du *French-shore*.

En échange du droit de séchage, la France obtient trois concessions de territoires dans l'Afrique occidentale.

1^{re} Une rectification sur la Gambie qui donnera à nos possessions accès sur la partie de la rivière navigable pour les bateaux de haute mer;

2^{es} Les îles de Loos, au nombre de six, situées à cinq kilomètres de Konakry et qui commandent absolument cette ville;

3^e Une rectification de frontière entre Niger et Tchad qui, en abaissant vers le sud, nous donnera une route en pays fertile et assurera à notre province de Zinder ses limites naturelles.

En somme, la France renonce au droit de séchage tout en conservant le droit de pêche. Mais ce droit de pêche est absolument illusoire, puisque nos marins ne possèdent plus la faculté de faire sécher le poisson sur le *French-shore*. Autant dire que nos droits historiques et séculaires sont entièrement sacrifiés.

Evidemment, nous obtenons des concessions de territoires en Afrique, concessions intéressantes pour nos colonies, il faut le reconnaître. Mais qu'est-ce que tout cela à côté des avantages économiques que nous abandonnons de gaieté de cœur?

Sans parler de cette « grande pêche » de la morue et du homard, source de profits pour notre commerce, il faut le dire bien haut, nos braves pêcheurs Bretons, Normands, Flamands, vont se trouver privés d'une partie de leur gagne-pain, et bien rares seront ceux qui courront les risques d'une nouvelle campagne, qui ne leur amènerait que des déboires.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus que la grande pêche de la morue, les campagnes annuelles de Terre-Neuve sont une dure école pour nos populations maritimes; et c'est de ces populations que sortent ces admirables équipages de marins que l'Angleterre elle-même nous envie. Supprimer nos droits à Terre-Neuve c'est supprimer un apprentissage excellent pour nos matelots, c'est ajouter une cause nouvelle d'infériorité à la marine française.

Il est vrai que si nous faisons abandon de tous nos droits sur Terre-Neuve,

nous acquérons des terrains en Afrique!

La parole d'un ministre anglais sera-t-elle donc toujours vraie? « Le coq gaulois aime à gratter : donnons lui du sable ».

Émile ÉTIÉVENT.

Notes Politiques

LES DESSOUS D'UN CHANTAGE
L'œuvre de la commission est à peine commencée, et déjà les dessous de l'affaire des Chartreux révèlent les plus vilains marchés et les plus scandaleuses compromissions.

L'attitude de M. Edgar Combes en présence des enquêteurs est l'indice du désarroi qui règne place Beauveau et de l'effacement de tous les parasites qui gravitent autour du président du Conseil.

Sa déposition a été celle d'un accusé qui se défend et non celle d'un accusateur. Que dire en effet d'un secrétaire général du ministère de l'Intérieur qui continue à fréquenter l'intermédiaire d'un corrupteur, et qualifie une tentative de chantage *communication délicate*?

Aussi typiques sont les déclarations de M. Michel Lagrave dont la proposition n'aurait été qu'un simple renseignement qu'il crut devoir porter à la connaissance du gouvernement.

Ce second et non moins subtil distinguo mérite d'être souligné d'une façon toute particulière.

Quant à la lettre que ce même témoin adressa à M. Millerand le 28 avril 1903, elle est plus accablante encore pour M. Combes et pour son fils.

Elle établit nettement, en effet, que ce n'est pas l'ancien collaborateur de M. Waldeck-Rousseau qui a réclamé le secret à M. Lagrave, mais M. Combes en personne, dans son cabinet du ministère de l'Intérieur.

Reproduisant mot pour mot, un an avant, les paroles prononcées par le président du Conseil qui signait, elle apporte la preuve formelle que la mise en cause du corrupteur pouvait avoir, en raison de faits antérieurs, les plus graves conséquences pour le gouvernement de la République.

Enfin, ne renferme-t-elle pas cet aveu à savoir que la déposition de M. Lagrave devant le juge d'instruction a été provoquée par M. Edgar Combes lui-même dans le but unique de fournir à celui-ci une preuve morale sur la question des Chartreux?

Cela fait supposer que, sur cette même question, à une époque antérieure au 15 décembre 1902, M. Edgar Combes avait d'autres sentiments.

L'affaire des Chartreux disparaît pour faire place à l'affaire Combes.

Ces révélations en jetant un jour nouveau sur le scandale, démontrent clairement que M. Combes, qui connaissait les noms des maîtres chanteurs a fui les débats de la Cour d'assises pour dissimuler les turpitudes de ses amis et les honteux marchés dont vit son gouvernement.

Elles dévoilent en même temps les dessous du système électoral élevé à la hauteur d'une institution par les affiliés du Bloc et montrent ce qu'il faut entendre par « Comité du Commerce et de l'Industrie », agence déguisée où se vendent pêle-mêle, mais fort cher, faveurs, croix, députés et sénateurs.

Si la commission fait son devoir, nous allons assister à un spectacle qui mettra enfin en pleine lumière les hontes qui se cachent sous l'intégrité des Maseurand, grands et petits, qui, en exploitant la République comme une maison de commerce, la déshonorent et la dégradent.

Pierre TOURRET.

RÉCLAMER PARTOUT LE "RAPPEL RÉPUBLICAIN"

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Vallé a fait connaître les explications qu'il donnera à la Chambre, en réponse aux interpellations de MM. Frache et Spronck.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Flandin.

Le président fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

La commission décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Pichat, absent, fait savoir qu'il ne peut venir déposer aujourd'hui. M. Raton s'en excuse également.

M. Colliard. — Les députés de l'Isère demandent à être entendus qu'après Besson.

La commission décide que leur audition aura lieu après celle de M. Pichat et de M. Besson.

Le président communique une lettre de l'association des journalistes parlementaires demandant le compte rendu le plus exact et le plus complet des séances de la commission.

Le président explique qu'il y a eu hier un malentendu et que le service sera désormais régulièrement organisé.

M. Berthoulet se plaint que dans le procès-verbal communiqué on fait bloquer les questions posées à M. Edgar Combes de telle façon qu'on peut croire qu'il a interrogé le secrétaire général au sujet de M. Vervort lorsqu'il n'en est rien.

M. Poullain constate que les comptes rendus diffèrent selon les journaux.

M. Poullain. — Ils ont donc été modifiés d'après les renseignements provenant de diverses sources.

Le président recommande aux commissaires de tenir l'engagement pris de ne rien communiquer directement à la presse en dehors du compte rendu émanant de la commission.

M. Rudelle se plaint que sa question à M. Lagrave au sujet de l'intérêt politique supérieur qui exigeait le silence touchant le versement de 400.000 fr. par M. Chabert ne figure pas au procès-verbal communiqué.

M. Fabien Gesbron demande s'il a été tenu compte de son observation au sujet de la lettre écrite par M. Michel Lagrave à Edgar Combes.

Le Président. — M. Edgar Combes sera entendu ce soir.

M. Bouheix-Alex se plaint que le compte rendu de la séance d'hier ait été imprimé et incomplet.

M. Lerolle fait la même observation.

L'incident est clos.

DÉPOSITION DE M. CHABERT

M. Chabert est ensuite introduit.

Le président donne d'abord lecture d'un passage du rapport de M. Vallé (affaire du Panama concernant M. Chabert).

Ensuite M. Chabert Léon, ingénieur, rue Picot, à Paris, prête serment, puis dépose.

M. Chabert. — Dans ma lettre au Temps, j'ai dit que je n'avais rien à dire. M. Lagrave des Chartreux que dans une conversation en latin.

M. Chabert alors entre dans de longs détails sur son rôle en Alsace comme industriel, après la guerre, et sur le caractère éminemment patriotique de ce rôle.

Il donne à la commission la série des affaires industrielles dont il s'est occupé, c'est au sujet de ces affaires qu'il avait affaire au ministère du commerce.

M. Chabert rappelle ensuite qu'il a été mêlé aux affaires du Panama parce qu'il avait reçu de M. Reinach des chèques pour un règlement de vente et qui s'étaient malheureusement trouvés mêlés à ceux de Panama.

M. Chabert. — Mais je n'avais rien à faire avec le Panama pas plus qu'aujourd'hui avec les Chartreux.

M. Chabert. — Vous n'avez aucune relation d'affaires avec les Chartreux?

M. Chabert. — Avez-vous des capitaux dans les affaires dont vous avez parlé?

M. Chabert. — Certainement.

M. Simonnet. — Quand et comment vos relations avec M. Millerand se sont-elles établies? Quelles affaires lui avez-vous confiées comme avocat?

M. Chabert. — Permettez-moi de ne pas répondre, les affaires sont déjà assez difficiles pour ne pas mêler la politique.

Comment prendrait-elle la plaisanterie?... Bah! Au bureau de l'hôtel, on lui expliquerait certainement qu'à Paris, deux pas, c'est deux kilomètres...

On lui indiquerait l'omnibus qui fait ce trajet...

On lui ferait comprendre que les voitures de place sont là pour rouler...

Et puis... comme elle serait déjà installée à l'hôtel... elle y resterait, c'est évident.

Et alors, par Francine (Francine c'était la petite femme de chambre honorée des attentions de Trois-Pattes), par Francine on aurait le bulletin officiel et aussi détaillé qu'on voudrait, des faits et gestes de la petite dame.

Par elle également on aurait une entrée, une entrée bien facile... dans sa chambre... dans ses bagages au besoin... si on éprouvait le besoin d'y chercher quelque renseignement... Eh! on ne peut pas... on ne peut jamais savoir...

Donc, tout allait pour le mieux.

Ce soir, rien de plus à faire. D'autant que Francine, à dix heures, aurait fini son service et qu'elle se baladerait, le diable sait où.

Mais demain matin, à la « première heure », il lui verrait... il lui expliquerait... et d'ici là il se contenterait de s'assurer si la Mexicaine allait bien, en effet, tout droit à la Croix de Provence, — et si elle y restait.

On pendait qu'il ruminait son affaire, le huit était venu.

On roulait, maintenant, à la lueur fu-

dent du Conseil qu'il y avait dans toute cette affaire un intérêt politique supérieur devant lequel il s'était incliné sans chercher plus. Les révélations de M. Lagrave vionnent d'un coup faire tomber le masque.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Voici le procès-verbal communiqué par la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Flandin.

Le président fait connaître que M. Edgar Combes demande à être entendu de nouveau par la commission.

La commission décide qu'il sera convoqué pour 4 heures.

M. Pichat, absent, fait savoir qu'il ne peut venir déposer aujourd'hui. M. Raton s'en excuse également.

M. Colliard. — Les députés de l'Isère demandent à être entendus qu'après Besson.

La commission décide que leur audition aura lieu après celle de M. Pichat et de M. Besson.

Le président communique une lettre de l'association des journalistes parlementaires demandant le compte rendu le plus exact et le plus complet des séances de la commission.

Le président explique qu'il y a eu hier un malentendu et que le service sera désormais régulièrement organisé.

M. Berthoulet se plaint que dans le procès-verbal communiqué on fait bloquer les questions posées à M. Edgar Combes de telle façon qu'on peut croire qu'il a interrogé le secrétaire général au sujet de M. Vervort lorsqu'il n'en est rien.

M. Poullain constate que les comptes rendus diffèrent selon les journaux.

M. Poullain. — Ils ont donc été modifiés d'après les renseignements provenant de diverses sources.

Le président recommande aux commissaires de tenir l'engagement pris de ne rien communiquer directement à la presse en dehors du compte rendu émanant de la commission.

M. Rudelle se plaint que sa question à M. Lagrave au sujet de l'intérêt politique supérieur qui exigeait le silence touchant le versement de 400.000 fr. par M. Chabert ne figure pas au procès-verbal communiqué.

M. Fabien Gesbron demande s'il a été tenu compte de son observation au sujet de la lettre écrite par M. Michel Lagrave à Edgar Combes.

Le Président. — M. Edgar Combes sera entendu ce soir.

M. Bouheix-Alex se plaint que le compte rendu de la séance d'hier ait été imprimé et incomplet.

M. Lerolle fait la même observation.

L'incident est clos.

DÉPOSITION DE M. CHABERT

M. Chabert est ensuite introduit.

Le président donne d'abord lecture d'un passage du rapport de M. Vallé (affaire du Panama concernant M. Chabert).

Ensuite M. Chabert Léon, ingénieur, rue Picot, à Paris, prête serment, puis dépose.

M. Chabert. — Dans ma lettre au Temps, j'ai dit que je n'avais rien à dire. M. Lagrave des Chartreux que dans une conversation en latin.

M. Chabert alors entre dans de longs détails sur son rôle en Alsace comme industriel, après la guerre, et sur le caractère éminemment patriotique de ce rôle.

Il donne à la commission la série des affaires industrielles dont il s'est occupé, c'est au sujet de ces affaires qu'il avait affaire au ministère du commerce.

M. Chabert rappelle ensuite qu'il a été mêlé aux affaires du Panama parce qu'il avait reçu de M. Reinach des chèques pour un règlement de vente et qui s'étaient malheureusement trouvés mêlés à ceux de Panama.

M. Chabert. — Mais je n'avais rien à faire avec le Panama pas plus qu'aujourd'hui avec les Chartreux.

M. Chabert. — Vous n'avez aucune relation d'affaires avec les Chartreux?

M. Chabert. — Avez-vous des capitaux dans les affaires dont vous avez parlé?

M. Chabert. — Certainement.

M. Simonnet. — Quand et comment vos relations avec M. Millerand se sont-elles établies? Quelles affaires lui avez-vous confiées comme avocat?

M. Chabert. — Permettez-moi de ne pas répondre, les affaires sont déjà assez difficiles pour ne pas mêler la politique.

ÉPIQUELON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 18 Juin 1904 — 47 —

MARIAGE SECRET

PAR Paul BERTINAX

PREMIÈRE PARTIE

COMME UNE ÉPAVE

V

Trois-Pattes (Suite)

Comment ne pas répondre?... Et Manuela, déjà désarmée : — Je... je ne sais vraiment pas... j'ai ma place depuis quelques jours... mais... cependant... il m'a semblé qu'en effet, au départ nous étions très nombreux...

— Et... pardon d'insister... vous n'auriez pas, par hasard... vu une vieille dame... avec des cheveux très blancs... marchant avec une canne... qui aurait essayé de se faire admettre... qui aurait parlé...

— Non, monsieur.

— Ah! que je suis inquiet!... que je suis inquiet!... D'autant plus que si elle arrive au Havre sans que je sois là... elle

qui ne connaît pas le pays... qui vient en France pour la première fois...

— Ah! fit Manuela, vaguement intéressée par ce qui ressemblait un peu à sa situation... ah! elle est étrangère?... — Oui, madame. Comment va-t-elle faire pour gagner Paris?... Saura-t-elle se tirer d'embaras... toute seule?... — Elle parle le français?... — Oui, madame, assez bien.

— Alors, fit Manuela avec un semblant de sourire, elle fera comme moi.

Trois-Pattes ouvrit des yeux qui attendaient visiblement l'explication de ces paroles.

La jeune femme, d'ailleurs, la donnait déjà :

— Vous voyez qu'on peut être étranger, seule, et trouver quand même le chemin de fer.

Comment, madame, vous êtes étrangère?... s'écria Trois-Pattes avec un étonnement supérieur exprimé... Mais on voit tout de suite que notre pays, comme notre langage, vous sont familiers.

— Je viens là, monsieur, pour la première fois.

— Mais... vous y avez de la famille... des amis... qui vous attendent à la gare?... Non, monsieur, je ne sais pas même encore à quel hôtel je descendrai.

Ah! comme elle s'était bien engagée elle-même — dans le chemin où Trois-Pattes la poussait doucement!

Et avec quel redoublement de candeur il continua :

— Nous, nous avions fait choix, pour notre vieille amie, d'un bon petit hôtel, pas cher, chez des gens d'excellente réputation... bien au centre de Paris... dans une rue paisible... fermée la nuit aux voitures et aux passants attardés...

Et, à sa grande surprise, voilà que l'étrangère, d'un air très intéressé lui demandait :

— Cet hôtel... est-il près du boulevard Saint-Germain?... — Vous connaissez donc Paris, madame...

— Je ne suis jamais venue en France. Mais j'ai une affaire dans le quartier qu'on désigne ainsi.

Et Trois-Pattes aussitôt :

— C'est qu'en effet cet hôtel en est tout près.

Et à part soi, il ajoutait :

— Tout près... relativement... très relativement...

Et à haute voix :

— C'est cité Bergère. Il n'y a là, d'ailleurs, que des hôtels et des pensions pour familles.

— Et, insistait-elle, c'est près de ce boulevard Saint-Germain?... — A deux pas. Par la rue Montmartre on y va tout droit.

— Et... à dix heures du soir... car c'est à dix heures que nous arriverons... on peut s'y présenter?

— Jusqu'à minuit, madame.

— Même... Elle hésita...

— Même... une femme seule... — Oh! madame, protesta-t-il avec un geste éloquent... une personne comme vous... pouvez-vous craindre... pouvez-vous supposer...

D'ailleurs, il n'y a pas de plaidoiries, mais seulement de la consultation.

M. Simonnet. — Vous avez vu M. Millierand au ministère ?

M. Chabert. — Pour lui dire bonjour en passant.

M. Simonnet. — M. Millierand a-t-il su que vous avez parlé d'une somme de 100.000 fr. à verser ?

M. Chabert. — Je n'en sais rien, mais je ne lui en ai pas parlé.

M. Simonnet. — Comment une personne qui ne fait pas de politique peut-elle recevoir ou accepter le mandat de faire un tel versement ?

M. Chabert. — C'est entre amis que nous nous sommes entendus pour faire une collecte.

M. Simonnet. — A quelle date précise ce versement a-t-il été fait et comment avez-vous pu vous tromper sur cette date ?

M. Chabert. — Dans la hâte de ma première lettre.

M. Rabier. — Quand M. Chabert a-t-il écrit ?

M. Chabert. — Après la grande exposition d'automobiles en 1901.

M. Rabier. — Pour écrire votre première lettre vous avez dû réfléchir à cette date.

M. Chabert. — Je n'ai bien réfléchi qu'après et c'est alors que j'ai écrit.

M. Rabier. — Vous n'avez pas de livre où la date du versement figure ?

M. Chabert. — Non.

M. Rabier. — Pourquoi avez-vous divulgué votre nom puisqu'il s'agit d'un don anonyme et comment avez-vous deviné qu'il était question du versement ?

M. Chabert. — Les insinuations étaient claires.

M. Flandin, président. — Quelle était votre part dans le versement ?

M. Chabert. — 3.000 francs.

M. Flandin. — Cette somme ne figure sur aucun livre ?

M. Chabert. — Sur aucun.

M. Simonnet. — Le versement est-il un acte isolé dans votre existence ?

M. Chabert. — Oui.

M. Simonnet. — Est-ce M. Millierand qui vous a remis en relation avec M. Lagrave ?

M. Chabert. — Non.

M. Simonnet. — Il n'y a aucun lien entre le versement et vos affaires au ministère du Commerce ?

M. Chabert. — Aucun.

M. Simonnet. — Si M. Lagrave avait répondu à cette ouverture, connaissez-vous quelqu'un qui puisse négocier avec les Charteux ? Vous n'avez-vous offert ?

M. Chabert. — Nullément.

M. Rudelle. — Avez-vous revu M. Lagrave depuis ?

M. Chabert. — Je ne sais pas, mais, en tous cas, il n'en a pas eu besoin.

M. Rudelle. — M. Lagrave ne vous a-t-il pas dit avoir fait partie de votre conversation à qui que soit ?

M. Chabert. — Non.

M. Rudelle. — Avez-vous connu M. Cornélius Herz et, quelles relations avez-vous eues avec lui ?

M. Chabert. — De simples relations d'affaires à propos d'un journal *Le Journal des Débats*, pour lequel j'ai dû faire quelques versements.

M. Paul Beauregard. — Êtes-vous sûr de ne pas avoir été suggestionné par M. Lagrave au sujet du versement ?

M. Chabert. — Absolument pas.

M. Paul Beauregard. — Vous ne savez rien de la déclaration qui vous concernait dans la déposition de M. Lagrave à l'instruction ?

M. Chabert. — Rien.

M. Collard. — Avez-vous eu une entrevue avec M. Millierand depuis le 28 avril 1903 ?

M. Chabert. — Je ne sais, mais pas depuis quelques mois.

M. Chabert dit que le versement de 100.000 francs a été fait par lui sur les indications de M. Lagrave, au comité Mascaraud, pour soutenir le cabinet Waldeck-Rousseau dont il approuvait la politique.

C'est à propos de l'exposition de Saint-Louis, pour une société d'automobiles qu'il avait créée, que le déposant avait été plusieurs fois demander des renseignements à M. Lagrave.

Au cours d'une conversation banale sur les incidents du jour, il a simplement dit que les Charteux qui faisaient tant d'annonces ou de dons au denier de Saint-Pierre, etc., etc., feraient bien mieux d'offrir deux millions au gouvernement pour en faire l'usage qui lui plairait.

M. Coudré. — Était-ce une phrase en l'air ?

M. Chabert. — Absolument.

M. Coudré. — Alors comment a-t-on pu dire qu'il fallait faire votre nom dans un intérêt politique supérieur ?

M. Chabert. — Je n'y comprends rien.

M. Berthoulet. — A quel point M. Lagrave faisait-il allusion dans le passage de sa lettre à M. Millierand sur ce que, quels sont les faits antérieurs dont il parle ?

M. Chabert. — Je ne sais pas de quoi il s'agit.

M. Berthoulet. — D'après la déposition de M. Edgar Combes, M. Lagrave aurait dit à M. Edgar Combes qu'il était chargé d'une commission bien délicate.

M. Fabre donne lecture de ce passage de la déposition.

M. Berthoulet. — Avez-vous dit : « Je crois pouvoir obtenir des renseignements sur les Charteux » ?

M. Chabert. — Non, j'ai dit : « Les Charteux ont bien tort de ne pas offrir, etc. »

M. Berthoulet. — Pouvez-vous nous donner les noms de vos amis qui ont participé au versement de 100.000 fr. ?

M. Chabert. — Je ne crois pas avoir le droit de les divulguer.

M. Flandin. — La commission prend acte de votre refus.

M. Rabier. — Dites le refus qui lui a été dicté par ses scrupules ?

M. Berthoulet. — Insistez pour avoir une réponse formelle.

Le président demande au nom de la commission à M. Chabert de quel provenaient les fonds versés.

M. Chabert. — Je refuse de donner les noms de mes amis parce que des noms versés dans la politique sont vilipendés.

M. Bonnevay. — Personne ne vous a présenté à M. Lagrave ?

M. Chabert. — Non.

M. Bonnevay. — Connaissez-vous M. Millierand ?

M. Chabert. — De longue date, il était mon avocat.

M. Bonnevay. — M. Lagrave n'a pas eu l'air de considérer votre proposition sur les Charteux comme une véritable proposition ?

M. Chabert. — Nullément.

M. Bonnevay. — Est-ce de votre initiative personnelle que vous êtes allé verser les 100.000 francs au comité Mascaraud ?

M. Chabert. — Non, c'est sur les indications de M. Lagrave.

M. Bonnevay. — N'avez-vous pas été étonné qu'il ne vous fut pas délivré de reçu ?

M. Chabert. — Non, c'était un don anonyme.

M. Collard. — Avez-vous eu des relations avec M. Barragou, ancien conseiller général des Bouches-du-Rhône ou avec M. Revoll ?

M. Chabert. — Aucune.

M. Fabien-Cesbron. — Pourquoi la Presse a-t-elle parlé de vous à propos des lits militaires et des chemins de fer du Sud ?

M. Chabert. — Je ne suis dans aucune de ces deux affaires.

M. Dérivière-Desgardes. — Vous n'avez rien demandé à M. Mascaraud en échange de votre versement ?

M. Chabert. — Absolument rien.

M. Anthime Ménard. — Votre réflexion à M. Lagrave au sujet de la Chambre de commerce n'a-t-elle rien ajouté ? Ni vous à cette réflexion banale ?

M. Chabert. — Rien.

M. Ménard. — Les amis qui ont contribué au versement, en est-il qui, postérieurement, aient été l'objet de distinctions honorifiques ?

M. Chabert. — Aucun.

Le Président. — Vous pourriez être relevé de votre engagement de ne pas révéler les noms de ces amis à la condition que le président seul en aurait connaissance.

M. Chabert. — Non, mes amis sont dans les affaires et ne veulent d'aucune façon être mêlés à la politique.

M. Vogel. — Le versement ne devait pas laisser de traces, puisqu'il n'y avait pas de reçu. Il n'y avait pourtant aucun acte inavouable, mais aujourd'hui, si vous ne voulez pas révéler les noms, vous ne pouvez pas dire démenti.

M. Chabert. — Je n'ai pas besoin d'être démenti, mes amis ont confiance en moi, cela me suffit, et je leur conseilerais moi-même de ne pas me démentir.

M. Vogel. — Vous n'avez jamais eu, directement ou indirectement, de relations avec les Charteux ?

M. Chabert. — Aucune.

M. Vogel. — Dans le courant du présent mois de juin, avez-vous eu l'occasion de rencontrer M. Millierand ?

M. Chabert. — Non.

M. Lemaitre. — Il n'a pas été question que M. Lagrave ait fait une communication à la suite de votre conversation ?

M. Chabert. — Non.

M. Lemaitre. — Vous ne vous expliquez pas cette communication ?

M. Chabert. — Pas du tout.

M. Denys Cochin. — Comment avez-vous pu commettre une erreur sur la date du versement ? N'est-il pas venu à un autre époque que celle des élections ?

M. Chabert. — Non, c'était certainement au moment des élections.

M. Vogel. — N'avez-vous pas rencontré M. Millierand ni M. Lagrave au mois de mai dernier ?

M. Chabert. — Nullément.

M. Vogel. — M. Lagrave vous a-t-il envoyé directement au comité en vous demandant de vous rendre au ministère de l'Intérieur ?

M. Chabert. — Oui.

M. Grosjean. — Comment avez-vous pu vous tromper sur la date des élections ?

M. Chabert. — Je ne savais seulement qu'elles avaient lieu en 1902.

M. Rudelle. — Quand on vous a adressé au comité Mascaraud, n'avez-vous pas cherché à savoir ce qu'était ce comité ?

M. Chabert. — Il m'a suffi qu'il fut indiqué par un directeur du ministère du Commerce.

M. Fabien-Cesbron. — Pourquoi rappeler ce versant de la personnalité de M. Lagrave ?

M. Chabert. — J'aurais voulu couper court aux insinuations qui se produisaient.

A 4 h. 1/4. M. Chabert se retire.

Après suspension, la séance est reprise à 5 h. 05 sous la présidence de M. Dérivière-Desgardes.

DÉPOSITION DE M. MASCAURAU

M. Mascaraud Alfred, 55 ans, 9, rue Soufflot, Paris, est introduit, prête serment et dépose.

M. Mascaraud. — Je ne connais pas un mot de la question, jamais on n'a parlé chez nous de la déposition de M. Chabert.

Le Président. — Dans la période électorale de 1902 M. Chabert vous a fait un versement de 100.000 francs, dans quelles conditions ?

M. Mascaraud. — Au mois de mai 1902, on m'a dit que M. Chabert avait fait un versement de 100.000 francs en vue des élections, mais pour étudier les questions qui intéressent le commerce et l'industrie. Nous sommes tous bons républicains et nous avons toujours eu le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau. Nous avons essayé d'apporter notre contribution à l'action diplomatique pour l'accord franco-anglais et le rapprochement franco-italien. Aux élections générales, c'est moi qui ai assumé la responsabilité de l'action du comité. Il s'agissait de répondre à l'action de la Patrie Française et des autres ligues d'opposition et de réunir de l'argent pour opposer à celui qui les réunissaient elles-mêmes en grande quantité.

Pendant trois mois, je me suis dépensé de toutes façons pour trouver de l'argent sans donner de reçus, sans accusé de réception, de tout l'argent qui a passé par mes mains et qui m'a été remis sans reçu aux présidents des comités.

Je n'ai même pas dit la somme que j'ai reçue et on m'a donné un satisfait.

Après M. Chabert, je ne me connaissais pas, il n'a ni représenté un groupe d'industriels et venir offrir cette somme absolument anonyme que je n'entendais recevoir moi-même qu'à ce titre. Je lui ai serré la main et l'argent a été remis dans deux minutes. J'ai reçu la somme en cent billets de mille francs. Je crois avoir fait mon devoir, j'ai recommencé pour les élections municipales et j'ai su décider à recommencer encore à l'occasion.

M. Mulac. — Pourquoi voulez-vous des dons anonymes ?

M. Mascaraud. — Pour ne pas avoir à tenir de comptes.

M. de Benoist. — Les affiches portaient l'entête de « Comité républicain du commerce et de l'industrie » vous étiez donc tenu par vos statuts à être obligés à une comptabilité ?

M. Mascaraud. — Tout le monde connaît le comité républicain ; nous étions fiers de marcher en son nom, mais nous ne voulions pas exposer nos commerçants au boycottage en tenant un registre qui figurait leurs noms.

Le Président. — Il résulte de ce qui vient d'être dit que la caisse électorale était distincte de celle du comité et administrée par M. Mascaraud seul.

M. Berger. — Vous ne connaissez pas M. Chabert ?

M. Mascaraud. — Non, (Mouvements divers). Je ne l'ai jamais vu avant sa visite.

M. Fabre. — Quelle a été votre impression de la lettre de M. Chabert au Temps ?

M. Mascaraud. — J'ai trouvé qu'il n'avait pas bien agi en publiant son nom, mais qu'il avait lui-même demandé et promis.

M. Fabre. — L'erreur de date ne vous a pas frappé ?

M. Mascaraud. — Non, je n'avais rien.

M. Berthoulet. — Dans la lettre de M. Lagrave, il s'agit de faits antérieurs dont la divulgation pourrait compromettre la République. Il ne s'agit pas du versement de 100.000 francs, mais de la somme que j'ai versée.

R. — Pas du tout.

M. Beauregard. — A votre sens, la révélation du fonctionnement du comité républicain au point de vue de la démission d'être considéré comme un danger politique ?

R. — Je ne peux pas apprécier les considérations du gouvernement en pareille matière.

M. Anthime Ménard. — Vous connaissez la plupart des donateurs ?

R. — Parfaitement.

M. Anthime Ménard. — Et vous les donnez au gouvernement ?

R. — Pas du tout, à des comités.

M. Anthime Ménard. — Les comités connaissent-ils l'origine des fonds ?

R. — Non, je les distribue sans leur donner aucune explication.

Le Président. — M. Chabert vous a-t-il demandé quelque chose en échange de ce versement ?

R. — Pas du tout.

INCIDENT

M. Mascaraud soulève à ce moment un incident :

J'ai dit, il est hier insulté à la tribune, on a dit que la commission avait la preuve que je vendais des décorations. Je demande que la commission fasse justice de ce propos.

A ce moment M. Flandin remplace M. Dérivière-Desgardes au fauteuil de la présidence.

M. Codet. — A la vérité de plus que la sténographe ne portait pas ces paroles.

M. Rabier. — Le compte rendu analytique les reproduit.

M. Mascaraud. — M. Berry a dit carrément à la tribune que je vendais des croix ; je demande que la commission de la Chambre de commerce fasse justice de ce propos.

L'incident est clos et M. Mascaraud se retire.

A 8 heures moins 5 M. Edgar Combes est introduit.

NOUVELLE DÉPOSITION DE M. EDGAR COMBES

M. Edgar Combes, Monsieur, président du comité pour demander d'apporter une lettre de M. Lagrave qu'il m'aurait écrite de New-York ; je n'ai pas reçu cette lettre, j'ai fait une enquête sur ce fait car aucune lettre ne s'est élevée depuis que je suis au ministère.

Je pense, en tout cas, que M. Lagrave a dû

prendre un brouillon ou une copie de cette lettre ; je prie la commission de lui en demander communication.

M. Sémata. — Vous ne croyez pas à l'existence de cette lettre ?

R. — C'est, en effet, mon sentiment.

M. Berthoulet. — D'après la lettre de M. Lagrave vous devriez connaître le nom de M. Chabert, l'industriel supérieur.

R. — La preuve que j'ignorais M. Chabert, c'est que la première fois que les journaux en ont parlé, M. Rouanet me téléphona pour me demander si c'était son *client* de Panama ; je lui donnai le nom de M. Chabert, on me répondit oui et j'ai donné le renseignement à M. Rouanet.

M. Berthoulet. — Je constate que la lettre de M. Lagrave modifie vos déclarations.

M. Edgar Combes. — Comme il est visible, semblable que j'ai demandé à M. Lagrave de faire à l'instruction le récit de sa démarche je fais une rectification, non à mes déclarations, mais à mes souvenirs ; j'ai jadis su à ce moment que l'intérêt supérieur était de ne pas révéler le versement de 100.000 francs au comité rien ne m'aurait empêché de passer outre. C'est pour connaître cet intérêt supérieur que j'ai jadis su à ce moment que l'intérêt supérieur était de ne pas révéler le versement de 100.000 francs au comité rien ne m'aurait empêché de passer outre. C'est pour connaître cet intérêt supérieur que j'ai jadis su à ce moment que l'intérêt supérieur était de ne pas révéler le versement de 100.000 francs au comité rien ne m'aurait empêché de passer outre.

M. Chabert. — Non, c'était certainement au moment des élections.

M. Vogel. — N'avez-vous pas rencontré M. Millierand ni M. Lagrave au mois de mai dernier ?

M. Chabert. — Nullément.

M. Vogel. — M. Lagrave vous a-t-il envoyé directement au comité en vous demandant de vous rendre au ministère de l'Intérieur ?

M. Chabert. — Oui.

M. Grosjean. — Comment avez-vous pu vous tromper sur la date des élections ?

M. Chabert. — Je ne savais seulement qu'elles avaient lieu en 1902.

M. Rudelle. — Quand on vous a adressé au comité Mascaraud, n'avez-vous pas cherché à savoir ce qu'était ce comité ?

M. Chabert. — Il m'a suffi qu'il fut indiqué par un directeur du ministère du Commerce.

M. Fabien-Cesbron. — Pourquoi rappeler ce versant de la personnalité de M. Lagrave ?

M. Chabert. — J'aurais voulu couper court aux insinuations qui se produisaient.

A 4 h. 1/4. M. Chabert se retire.

Après suspension, la séance est reprise à 5 h. 05 sous la présidence de M. Dérivière-Desgardes.

DÉPOSITION DE M. MASCAURAU

M. Mascaraud Alfred, 55 ans, 9, rue Soufflot, Paris, est introduit, prête serment et dépose.

M. Mascaraud. — Je ne connais pas un mot de la question, jamais on n'a parlé chez nous de la déposition de M. Chabert.

Le Président. — Dans la période électorale de 1902 M. Chabert vous a fait un versement de 100.000 francs, dans quelles conditions ?

M. Mascaraud. — Au mois de mai 1902, on m'a dit que M. Chabert avait fait un versement de 100.000 francs en vue des élections, mais pour étudier les questions qui intéressent le commerce et l'industrie. Nous sommes tous bons républicains et nous avons toujours eu le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau. Nous avons essayé d'apporter notre contribution à l'action diplomatique pour l'accord franco-anglais et le rapprochement franco-italien. Aux élections générales, c'est moi qui ai assumé la responsabilité de l'action du comité. Il s'agissait de répondre à l'action de la Patrie Française et des autres ligues d'opposition et de réunir de l'argent pour opposer à celui qui les réunissaient elles-mêmes en grande quantité.

Pendant trois mois, je me suis dépensé de toutes façons pour trouver de l'argent sans donner de reçus, sans accusé de réception, de tout l'argent qui a passé par mes mains et qui m'a été remis sans reçu aux présidents des comités.

Je n'ai même pas dit la somme que j'ai reçue et on m'a donné un satisfait.

Après M. Chabert, je ne me connaissais pas, il n'a ni représenté un groupe d'industriels et venir offrir cette somme absolument anonyme que je n'entendais recevoir moi-même qu'à ce titre. Je lui ai serré la main et l'argent a été remis dans deux minutes. J'ai reçu la somme en cent billets de mille francs. Je crois avoir fait mon devoir, j'ai recommencé pour les élections municipales et j'ai su décider à recommencer encore à l'occasion.

M. Mulac. — Pourquoi voulez-vous des dons anonymes ?

M. Mascaraud. — Pour ne pas avoir à tenir de comptes.

M. de Benoist. — Les affiches portaient l'entête de « Comité républicain du commerce et de l'industrie » vous étiez donc tenu par vos statuts à être obligés à une comptabilité ?

M. Mascaraud. — Tout le monde connaît le comité républicain ; nous étions fiers de marcher en son nom, mais nous ne voulions pas exposer nos commerçants au boycottage en tenant un registre qui figurait leurs noms.

Le Président. — Il résulte de ce qui vient d'être dit que la caisse électorale était distincte de celle du comité et administrée par M. Mascaraud seul.

M. Berger. — Vous ne connaissez pas M. Chabert ?

M. Mascaraud. — Non, (Mouvements divers). Je ne l'ai jamais vu avant sa visite.

M. Fabre. — Quelle a été votre impression de la lettre de M. Chabert au Temps ?

M. Mascaraud. — J'ai trouvé qu'il n'avait pas bien agi en publiant son nom, mais qu'il avait lui-même demandé et promis.

M. Fabre. — L'erreur de date ne vous a pas frappé ?

M. Mascaraud. — Non, je n'avais rien.

M. Berthoulet. — Dans la lettre de M. Lagrave, il s'agit de faits antérieurs dont la divulgation pourrait compromettre la République. Il ne s'agit pas du versement de 100.000 francs, mais de la somme que j'ai versée.

R. — Pas du tout.

M. Beauregard. — A votre sens, la révélation du fonctionnement du comité républicain au point de vue de la démission d'être considéré comme un danger politique ?

R. — Je ne peux pas apprécier les considérations du gouvernement en pareille matière.

M. Anthime Ménard. — Vous connaissez la plupart des donateurs ?

R. — Parfaitement.

M. Anthime Ménard. — Et vous les donnez au gouvernement ?

R. — Pas du tout, à des comités.

M. Anthime Ménard. — Les comités connaissent-ils l'origine des fonds ?

R. — Non, je les distribue sans leur donner aucune explication.

Le Président. — M. Chabert vous a-t-il demandé quelque chose en échange de ce versement ?

R. — Pas du tout.

INCIDENT

M. Mascaraud soulève à ce moment un incident :

J'ai dit, il est hier insulté à la tribune, on a dit que la commission avait la preuve que je vendais des décorations. Je demande que la commission fasse justice de ce propos.

A ce moment M. Flandin remplace M. Dérivière-Desgardes au fauteuil de la présidence.

M. Codet. — A la vérité de plus que la sténographe ne portait pas ces paroles.

M. Rabier. — Le compte rendu analytique les reproduit.

M. Mascaraud. — M. Berry a dit carrément à la tribune que je vendais des croix ; je demande que la commission de la Chambre de commerce fasse justice de ce propos.

L'incident est clos et M. Mascaraud se retire.

A 8 heures moins 5 M. Edgar Combes est introduit.

NOUVELLE DÉPOSITION DE M. EDGAR COMBES

M. Edgar Combes, Monsieur, président du comité pour demander d'apporter une lettre de M. Lagrave qu'il m'aurait écrite de New-York ; je n'ai pas reçu cette lettre, j'ai fait une enquête sur ce fait car aucune lettre ne s'est élevée depuis que je suis au ministère.

Je pense, en tout cas, que M. Lagrave a dû

loges maçonniques ne paient jamais ni taxe d'abonnement ni droit d'accroissement.

M. Carnaud. — Elles ne possèdent rien. (Protestations à droite, applaudissements à gauche.)

M. Prache. — Elles ont en immeubles 1.570.000 francs, qui sont la propriété collective des loges et de quelques maçons.

Le Grand Orient est donc propriétaire collectif et devrait payer un droit d'accroissement. (Interruptions.)

Vous à gauche. — Ce sont des actionnaires qui sont les propriétaires. (Bruit.)

M. Prache. — Parfaitement, et c'est coupable de ne pas la leur faire payer. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

En troisième lieu, les loges maçonniques ne se conforment pas à la loi de 1901 sur le contrat d'association.

Comment n'a-t-on pas exigé la dissolution de ces sociétés civiles. (Mouvements divers, applaudissements à droite et au centre.)

M. Prache dit que le Grand-Orient se constitue un patrimoine par des voies illégales.

L'orateur, aux applaudissements de la droite et du centre, raille les cérémonies maçonniques.

M. Allard. — C'est aussi ridicule que vos sonnettes. (Bruit.)

M. Prache continue à la grande joie de la droite et d'une partie du centre.

M. Prache. — Il y a de quoi faire un vau-deville des plus désopilants. Est-ce ainsi que la Maçonnerie développe l'intelligence de ses adhérents ? (Rires à droite et au centre.)

Vous avez constitué une société puissante que je viens de braver à la tribune. (Exclamations à gauche, applaudissements à droite et au centre.)

L'orateur ajoute qu'on exige des membres de la Maçonnerie le serment qui est une grave atteinte à la liberté individuelle. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Prache accuse le Grand-Orient de se cacher derrière les comités politiques qu'il dirige.

L'orateur ajoute que la discipline maçonnique se retrouve dans la majorité ministérielle de la Chambre. (Bruit.)

M. Prache termine en citant une lettre du président du Conseil à des francs-maçons qui le détestent. (Applaudissements à droite et au centre.)

Il conclut que la Maçonnerie constitue une oligarchie qui nous mène à l'anarchie. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Lafferre monte à la tribune.

M. Syveton, de son banc, brandit des insignes maçonniques qu'il offre à l'orateur. (Rires et agitation.)

DISCOURS DE M. LAFFERRE

M. Lafferre vient affirmer que la Franc-Maçonnerie est une association républicaine respectant les lois du pays.

M. Lafferre. — Le Grand-Orient ne reçoit ni dons, ni legs.

La Franc-Maçonnerie n'a jamais voulu être une puissance financière, car ce n'est qu'une association de penseurs où tous les républicains peuvent se rencontrer. (Protestations au centre.)

On ne peut exiger de la Franc-Maçonnerie de déclaration puisque c'est une assemblée politique qui ne constitue pas une société secrète. Elle ne cache que les noms des fonctionnaires, de petits commerçants qui y adhèrent, elle ne peut pas livrer aux voyes gens des congrégations. (Vifs applaudissements à gauche, exclamations à droite et au centre.)

M. Lafferre dit que les Jésuites (Bruit.) ont voué à la franc-maçonnerie une haine implacable et violente.

L'orateur dit que la franc-maçonnerie demande au gouvernement de ne subir aucune influence. (Bruyantes protestations à droite.)

Il félicite M. Combes d'engager une lutte décisive contre l'obscurantisme et d'entreprendre une œuvre d'affranchissement de la pensée humaine. (Vifs applaudissements sur tous les bancs de gauche, bruit à droite et au centre.)

M. Lafferre. — L'œuvre de progrès accomplie par la franc-maçonnerie a été reconnue par tous les hommes de tous partis, de tous pays. (Bruit.)

Il fait enfin le procès de la congrégation aux applaudissements des gauches et au milieu du bruit de la droite.

Puis on renvoie à vendredi la suite de la discussion. La séance est levée à 6 heures 35.

SENAT

Paris, 17 juin.

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat a adopté le projet tendant à distraire la section de Chambon, commune de Saint-André-de-Fourches (Ardèche), pour l'ériger en commune.

On revient ensuite aux accidents de travail.

La discussion a été interrompue hier après l'adoption du paragraphe 2 de l'article 4. Le paragraphe 3 met à la charge des patrons dans certaines conditions et limite les frais d'hospitalisation des ouvriers victimes d'accidents.

M. Strauss développe un amendement tendant à augmenter la participation des patrons à l'acquiescement de ces frais.

On adopte l'amendement Strauss.

On adopte également les dernières modifications proposées à l'article 4 de la loi du 1898, puis celles relatives à l'article 10.

Enfin, après avoir adopté les modifications proposées à l'article 16, on ajourne la discussion.

M. Rolland dépose un rapport favorable au projet de résolution invitant le ministre de la guerre à obtenir des compagnies de railways le droit au quart de place pour les officiers de réserve et de territorial.

On inscrit à l'ordre du jour de jeudi la discussion du projet supprimant l'enseignement congréganiste.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à mardi.

LA COUPE GORDON-BENNETT

Saarlburg, 17 juin.

Le temps est splendide. Dès l'aube, on constate une vive animation. Des trains spéciaux arrivent à Hombourg et de toutes les directions. En automobile, en voiture, par chemin de fer électrique, à pied, les gens se pressent en foule vers Saarlburg, lieu de départ et d'arrivée de la Coupe Gordon-Bennett.

Dès avant 6 heures, la voiture de Jenatzy qui part le premier est en place. Les tribunes commencent à s'emplir. Les membres du comité prennent leurs dernières dispositions. La police, qui a reçu des renforts de Francfort, procède à des barrages, de concert avec les pompiers. L'ordre est parfait.

L'ARRIVÉE DE L'EMPEREUR

L'empereur et l'impératrice ont assisté au départ avec le plus grand intérêt. Ils ont eu une conversation animée avec le

ministre de l'Intérieur, le premier président et les membres du comité de la course, ainsi qu'avec les personnes de leur entourage.

L'empereur est revêtu de l'uniforme des hussards de la garde et l'impératrice est en toilette blanche. L'empereur est arrivé à cheval à 6 heures 15. L'impératrice est arrivée presque aussitôt en voiture.

Leurs Majestés ont été reçues par le duc de Ratibor qui les a menées à la loge impériale.

Sont arrivés en même temps, le prince Henri de Prusse, le prince Frédéric-Léopold, la princesse héritière Meiningen, le prince Frédéric-Charles de Hesse et la princesse.

LES CONCURRENCS

Saarlburg, 17 juin.

Voici la liste des concurrents dans l'ordre du départ :

1. Jenatzy (Mercedes, allemande).
2. Warden (Napier, anglaise).
3. Edger (Mercedes, autrichienne).
4. Lancia (Fiat, italienne).
5. Thery (Richard-Brasier, française).
6. Pierre de Crampe (Pipe, belge).
7. Dufaux (Dufaux, suisse).
8. De Caters (Mercedes, allemande).
9. Sydney Girling (Wolsley, anglaise).
10. Werner (Mercedes, autrichienne).
11. Storero (Fiat, italienne).
12. Salleron (Mors, française).
13. Augères (Pipe, belge).
14. Fritz Ouel (Ducato, allemande).
15. Jarrold (Wolsley, anglaise).
16. Braun (Mercedes, autrichienne).
17. Cagno (Fiat, italienne).
18. Rougier (Turcat-Méry, française).
19. L. Hautvast (Pipe, belge).

On sait que la Suisse a renoncé à prendre part à la course, qui comporte quatre fois le parcours du circuit du Tannus.

LE DÉPART DES CONCURRENCS

Une sonnerie de trompette donnait à 7 heures précises le signal du départ.

Jenatzy passe à 7 heures devant la tribune de l'empereur en sautant de la main droite. Peu après viennent Edger à 7 h. 7 et Warder à 7 h. 14.

Le départ se continue.

Cagno est parti à 7 h. 21, Thery à 7 h. 28, Hautvast à 7 h. 35, puis Jarrold à 7 h. 48 et ensuite Werner à 7 h. 55.

La machine de De Caters ayant refusé de fonctionner, il n'a pu partir qu'à 7 h. 55 avec un retard de 15 minutes par conséquent.

Storero part à 8 h. 2, Salleron à 8 h. 9, Augères à 8 h. 17, Opel qui saute les applaudissements enthousiastes à 8 h. 22, Jarrold part à 8 h. 31.

LA COURSE

La course Gordon-Bennett montre un intérêt qui croît avec le commencement du second tour. Les coureurs qui passent avec fracas entre les tribunes sont accueillis par de vives acclamations. La situation des tribunes et les dispositions prises pour la commodité du public sont satisfaisantes. Le télégraphe à qui on laisse peu de répit se montre à la hauteur de sa tâche. L'impératrice est repartie pour Hombourg à 10 heures.

Les deux premiers tours

Les deux premiers tours ont été accomplis par Thery en 2 h. 53' 48", par Jenatzy en 2 h. 55' 29". Thery a une avance de 1 minute 41" sur Jenatzy.

Viennent ensuite, Girling, en 3 h. 54' 29"; Edger, en 4 h. 7' 54"; De Caters, en 3 h. 32' 32"; Cagno, en 3 h. 38' 2"; Salleron, en 3 h. 40' 44"; Jarrold, en 3 h. 32' 51"; Storero, en 3 h. 36' 44"; Rougier, en 3 h. 43' 24"; Warden, en 4 h. 4' 23"; De Caters, en 4 h. 31' 14"; Hautvast, en 4 h. 45' 14".

Troisième tour

Thery passe premier ayant accompli les trois tours en 4 h. 23' 40". Il a une avance de 9 minutes 15" sur Jenatzy qui met 4 h. 33' 15" pour les trois tours.

LE VAINQUEUR FRANÇAIS

La coupe Gordon-Bennett est gagnée par Thery, 5 h. 50' 32" ; 2e Jenatzy.

La Guerre Russo-Japonaise

En Mandchourie

Le correspondant du *Daily Mail* au quartier général de la première armée japonaise télégraphie d'Antoung que les Russes ont réoccupé Jonhyenpu, Sumengtsu et Sanchiatou.

Dans une escarmouche deux compagnies d'infanterie russes ont été renouées vers Hai-Tcheng. Les forces russes sous le commandement de Kourpakino font face à la première armée japonaise au nord-est, prêtes à tenir celai en échec pendant qu'une autre armée russe qui a reçu des renforts importants attaquera la deuxième armée.

On s'attend à une bataille imminente.

LA BATAILLE DE VAFANGOU

Saint-Petersbourg, 17 juin.

Accablés par le nombre, les Russes ont dû, une fois de plus, céder la place aux Japonais. Tel est en deux mots le résultat des quatre journées de combat autour des positions de Vafangou.

A la fin de la journée du 15 juin, les troupes japonaises étaient fortes de 4 divisions, près de 80.000 hommes. C'est contre cette masse que devaient se heurter, sans pouvoir la briser, les 30.000 Russes du général Stakelberg. La résistance a été égale à l'attaque. L'héroïsme a été le même des deux côtés, mais ils étaient trop, comme ils étaient trop ceux contre lesquels les Français combattèrent en 1870-71.

Les détails qui nous sont parvenus montrent l'acharnement que les deux adversaires ont déployé pendant ces quatre sanglantes journées. Les Japonais, fondroyés par l'artillerie russe, qui fauchait leurs rangs au fur et à mesure qu'ils avançaient, se sont précipités quand même, désespérément, à la baïonnette, contre les canons, transparent et égarant les artilleurs sur leurs pièces, pour s'en emparer. La tuerie a été grande et terrible.

Les médecins et le personnel sanitaire ont fait des prodiges d'abnégation et de courage pour secourir les victimes de cet effroyable carnage, mais leur organisation était très défectueuse, de nombreux blessés ont dû succomber sans aide sur le champ de bataille, faute de moyens de transports suffisants. Les Japonais ont lancé 2.500 engins et l'on dit qu'ils ont pris un drapeau russe.

La conclusion s'impose. Jusqu'ici les Russes ont lutté dans des conditions particulièrement défavorables. A Turentchen ils étaient un contre six ; à Kin-Tchéou, ils étaient un contre quatre ; à Vafangou, ils étaient un contre trois. Dans la première affaire, ils ont pu résister pendant toute une journée ; dans la seconde affaire pendant trois jours ; dans l'affaire de Vafangou, ce n'est qu'après quatre jours d'une bataille acharnée que les Japonais ont réussi à les faire reculer. Est-ce que ces

n'est pas la preuve que le jour où les Russes pourront mettre en ligne un nombre d'hommes égal à celui de leurs adversaires, les conditions de la lutte seront absolument changées et que les Japonais contraindront à leur tour les Russes à la défaite ?

Ce jour viendra, ayons confiance quand même !

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

Tokio, 17 juin.

L'amiral Kamimoura est à la poursuite de l'escadre de Vladivostock. On croit que le croiseur protégé *Tsushima* garde le contact avec elle. Le temps est mauvais.

Saint-Petersbourg, 17 juin.

Le bruit court qu'un grand combat naval s'est engagé ce matin près des îles Ouloff entre la flotte de l'amiral Shkryldoff et celle de l'amiral Kamimoura. Les détails manquent.

LES TRANSPORTS JAPONAIS COULÉS

Tokio, 17 juin.

Le correspondant du *Daily Express* à Tokio, télégraphiant le 16, dit que les deux transports japonais coulés par l'escadre de Vladivostock avaient probablement chacun environ 1.000 hommes à bord.

La Catastrophe de New-York

New-York, 17 juin.

Tous les drapeaux des édifices municipaux sont en berne à l'occasion de la catastrophe du *General Slocum*.

Des hommes ont été trouvés dans le navire dans les moindres recoins. Des chèvres n'ont cessé de circuler depuis hier entre le fleuve et la Morgue où il y a maintenant plus de 500 cadavres.

La plupart des victimes appartenaient au même quartier. Sur dix blocs de maisons qu'elles habitaient il n'y en a qu'une qui ne soit pas en deuil. Tous les excursionnistes allemands ou d'origine allemande étaient de condition relativement aisée.

A L'ÉTRANGER

EN ARMÉNIE

Nouveaux massacres

Vienne, 17 juin.

Le ministre des affaires étrangères a reçu de Constantinople la dépêche suivante :

« Un télégramme de Mouch annonce que 3.000 Arméniens, hommes, femmes et enfants ont été tués et 60 villages arméniens détruits dans le district de Sassoun. »

A Mouch, 31 magasins appartenant à des Arméniens ont été mis à sac. 4.000 fugitifs sont arrivés à Mouch presque sans moyens d'existence. Sans l'intervention du consul français à Mouch le massacre aurait été plus grand encore.

MAROC

L'incident Perdicaris

Tanger, 17 juin.

Erraisouli a obtenu le gouvernement des districts de quatre grandes tribus d'une étendue de 500.000 carrés. En conséquence, les ministres des gouvernements européens devront entrer en communication directe avec Erraisouli dans tous les cas et pour toutes les affaires qui concernent le district en question.

L'octroi de cette demande causera une profonde consternation à Tanger et dans les districts intéressés qui ont toujours été opposés à Erraisouli.

Le correspondant du *Times* est également d'avis que l'arrivée inattendue de soldats marocains à Tanger rend très précaire la situation des prisonniers.

LA VIE LYONNAISE

SYNDICAT D'INIT

